



Déclaration FNEC-FP-FO

Rassemblement à la préfecture – 28 mars 2013

Chers collègues, chers camarades, parents d'élèves et mesdames et messieurs les élus,

Après le succès de la grève du 12 février, lors de laquelle notamment plus de la moitié des écoles du département étaient fermées, et plus de 75% des professeurs des écoles et du secondaire du département ont dit avec la CGT, FO, SUD, CNT et FAEN qu'ils ne voulaient pas du décret publié le 26 janvier 2013 sur les rythmes scolaires,

Après le succès de la grève parisienne du lundi 25 mars où près de 60% d'enseignants, à l'appel de tous les syndicats parisiens, se sont mis en grève pour demander au Maire de ne pas appliquer la réforme des rythmes à la rentrée 2013,

Alors que le ministre de l'Éducation nationale continue de passer en force puisqu'il a fait adopter par l'Assemblée nationale le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République le 19 mars malgré l'opposition massive des professeurs du primaire et de secondaire,

Et au moment où les mesures annoncées pour la rentrée 2013 vont encore détériorer nos conditions de travail : aucun abaissement des effectifs dans les classes, aucune mesure pour restaurer les RASED saccagés par les décrets Darcos de 2008 et rien pour améliorer les décharges de service de classe pour les directeurs d'école, le transfert de la carte professionnelle et de l'orientation scolaire aux régions,

Nous nous félicitons qu'un appel intersyndical départemental de nos fédérations ait pu se réaliser aujourd'hui dans les Bouches du Rhône sur ces mots d'ordre clairs : **pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires, contre la loi d'orientation PEILLON, pour l'ouverture de véritables négociations sur les revendications.**

Nous vous remercions d'avoir bravé les conditions climatiques pour porter ensemble ces revendications. Vous représentez en effet plusieurs dizaines d'établissements scolaires du primaire, du secondaire et du supérieur cette après-midi.

Nous avons été reçus par le chef de Cabinet du Préfet et monsieur le DASEN adjoint de 10h00 à 11h30.

Nous avons pu lui faire état de la mobilisation de la profession contre les décisions ministérielles et exposer l'ensemble de nos revendications au représentant de l'Etat :

- Un mois après la très forte mobilisation du 12 février, le Ministre n'a pour le moment apporté aucune réponse aux personnels. **Il prend la responsabilité d'aboutir à une situation de blocage avec les enseignants !**
- Nous ne rencontrons pas de professeurs des écoles désirant cette réforme des rythmes, **ni en 2013, ni en 2014 !** Ils considèrent à juste titre qu'elle aggraverait les conditions de scolarité des élèves et les conditions de travail pour les personnes qui travaillent dans les établissements.
- Alors que plus de 90% des communes ont décidé de ne pas appliquer le décret en 2013, le ministre, désavoué, doit immédiatement rediscuter avec les personnels et leurs organisations syndicales dans les plus brefs délais.

Pour nous, le préalable à toute discussion, c'est l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'ouverture de négociations pour les revendications des personnels.

Ce projet de loi d'orientation et son décret sur les rythmes scolaires **n'ont qu'un seul but** : engager le processus de transfert de missions d'enseignement et de personnels vers les collectivités territoriales pour leur en faire assumer les charges financières dans le même temps où l'Etat leur réduit ses dotations.

Les enseignants veulent rester des fonctionnaires d'Etat, ils veulent enseigner un programme national !

Ils veulent une école égalitaire pour tous les élèves et pas en fonction de la richesse de telle ou telle commune.

Les collègues ont exprimé massivement leur désaccord avec le décret « rythmes scolaire » qui permettrait notamment la mise en place de la pause méridienne élargie, dispositif aberrant qui aurait pour conséquence une aggravation des conditions de scolarité pour les élèves et des conditions de travail pour les enseignants. **Dans quel état récupérerions-nous les élèves après 2h30 de récréation forcée dans la cour de l'école ?**

Ni le décret sur les rythmes scolaires, ni aucune des mesures annoncées dans le projet de loi n'améliorent les conditions de travail des élèves, des enseignants et des personnels travaillant dans les écoles !

En tant que syndicat indépendant de tous les gouvernements quels qu'ils soient, nous défendons les intérêts des personnels : Que gagneront les enseignants à accepter la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ? Que gagneront-ils à venir travailler une journée de plus ? Que gagneront-ils à engager des frais supplémentaires de déplacement ou de frais de garde d'enfant ? Que gagneront-ils alors que leur point d'indice est pour la 3^{ème} année consécutive gelé, tout cela dans un contexte d'austérité, de crise et d'augmentation du coût de la vie ?

Nous le répétons : nous ne voulons pas de votre réforme monsieur Peillon, ni en 2013, ni en 2014 !

La sagesse serait d'écouter ce que nous revendiquons. Il est temps de prendre en compte les revendications des collègues.

Nous attendons des réponses monsieur Peillon !